

Luxembourg, le 12 septembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances :

« La réforme fiscale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Durabilité, équité, sélectivité et compétitivité étaient les maîtres mots de cette dernière, qui avait pour objectif primaire de renforcer le pouvoir d'achat des ménages à revenus modestes et moyens, sans pour autant compromettre la soutenabilité des finances publiques.

En ce qui concerne l'impact budgétaire de la réforme, le ministère des Finances a estimé celui-ci à quelque 373,2 millions d'euros pour l'année 2017.

Vu que les opinions ont fortement divergé quant à la fiabilité de ces estimations, nous aimerions poser la question suivante à Monsieur le Ministre des Finances :

- À la lumière des informations actuellement disponibles, Monsieur le Ministre peut-il nous informer si l'impact budgétaire correspond, à l'heure actuelle, aux estimations de l'époque ? »*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Joëlle ELVINGER
Député

Eugène BERGER
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu